

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 007-210701579-20240617-DB_030_CM170624-DE



Séance du Conseil Municipal du 17 juin 2024 - 18 h 00 - convocation du 11 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-030

LOCATION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UN LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°22-066 concernant la location à l'euro symbolique du local commercial Nord situé en rez-de-chaussée de la Résidence du Lavezon qui accueille le café du village.

Il leur rappelle également que le café a été mis en gérance depuis le 1^{er} juin 2024 à Mme Églyne LABIOD, il convient de procéder aux mêmes modalités.

Mme LABIOD paiera donc un loyer symbolique d'un euro par mois durant les 6 premiers mois de location soit de juin à novembre 2024.

Mme LABIOD devra s'acquitter cependant pendant ce laps de temps du montant des charges soit 75,86 € TTC par mois (63.22 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la location dans les conditions énoncées ci-dessus.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Mme Églyne LABIOD pour information ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....
Présent(s) : MMES CODATO - CORTIAL - DENIS - CHAUSSIGNANT - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ~~ROUX~~
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Absent(s) : M. ROUX

Secrétaire de Séance : M. F. MENARD

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	-
Abstentions :	-

Le Maire,

Éric CUER.



Le secrétaire de séance,